

Yousra BENCHEQROUN	ARTELIA	X	X
--------------------	---------	---	---

La DDTM introduit la séance en remerciant l'ensemble des élus et des acteurs locaux pour leur présence à ce comité technique de présentation des premiers résultats de la phase 1 (Analyse préalable du site) et introduit le contexte dans lequel s'inscrit l'étude des aléas sur le bassin du risque du Marais Poitevin – Sud Est Vendée.

Ensuite, un tour de présentation des présents est fait.

Artelia déroule sa présentation (cf. diaporama annexé à ce compte rendu) sur les différentes analyses menées lors de la première phase de l'étude.

Interventions des différents acteurs :

- Une question est formulée par le SDIS concernant la prise en compte du risque de submersion marine. La DDTM indique qu'il existe deux PPRL : Sèvre Niortaise et Bassin du Lay. Ils ne feront pas l'objet de révision à l'issue de la présente étude. ARTELIA précise que la prestation demandée est l'étude du risque inondation par débordement de cours d'eau, remontée de nappe et ruissellement. La submersion marine ne sera pas étudiée et sera prise en compte seulement comme un frein hydraulique.
- La DDTM précise que le ruissellement pluvial est une problématique liée au changement climatique. Il est désormais demandé par le décret de 2019 et le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) Loire Bretagne, d'aborder dans les études des PPR ces questions sur le ruissellement.
- La DDTM précise que tous les systèmes d'endiguement déclarés doivent être pris en compte pour le PPRI. Artelia rajoute que le risque faillible inhérent aux digues sera pris en compte par la modélisation de scénarios de défaillance selon les niveaux de performance des ouvrages, comme demandé dans le guide méthodologique. En effet, le PPRI va baser son approche réglementaire sur un événement rare pour lequel les systèmes de protection risquent d'être sans effets. Ces hypothèses feront l'objet de discussions lors de la deuxième phase de l'étude.
- Le maire de Nalliers souhaite savoir si un plan d'action est prévu dans cette étude. La DDTM insiste sur la nécessité de bien distinguer l'approche de l'Etat qui présente une démarche de connaissance du risque dans le but d'élaboration d'un PPRI qui n'apporte pas d'action, contrairement au PAPI porté par le SMVSA, qui apporte des actions concrètes en matière de lutte contre les inondations.
- M. Gandrieau demande si les travaux sur les digues sont pris en compte dans le PPRI. La DDTM explique qu'il existe deux approches sur le sujet des digues. L'approche prévention de l'Etat qui considère le caractère faillible de la digue, et qui considère qu'un ouvrage est transparent s'il est submergé de plus de 20 cm. La deuxième approche est celle des gemapiens et qui est plutôt axée sur la performance et la protection apportée par les digues.
- Une interrogation est formulée par rapport au plan ORSEC. La DDTM précise qu'il s'agit d'un document associant plusieurs acteurs. Il s'agit d'un outil piloté par le préfet intégrant un plan de

secours et d'organisation en situation de crise. Le plan est en cours de mise à jour sur la rivière Vendée suite aux travaux sur le barrage de Mervent et suite au passage de la Vendée comme cours d'eau surveillé par le Service de Prévision des Crues (SPC) Charente Vienne Atlantique.

- Il est demandé comment les zones d'expansion de crues sont perçues par rapport au PPRI. La DDTM explique que la définition de zones d'expansion de crues revient au plan d'action au titre de la GEMAPI et que la décision de faire ou pas une zone d'expansion appartient au territoire. Le PPRI va définir le risque existant sur le territoire dans son état actuel.
- Une remarque est soulevée par rapport à certaines communes non concernées par l'étude. Artelia explique que ces communes font partie d'un autre bassin versant et qu'elles sont conviées dans le cadre de la concertation, même si elles n'ont pas de problématiques particulières.
- La DDTM informe les communes qu'elles seront sollicitées pour diffuser les flyers des journées inondation.

NB : Annoncé le 13 et 14 mai prochains, l'évènement "Les Journées du Risque Inondation" est reporté à une date ultérieure pour cause d'un calendrier électoral important.

Pour conclure la réunion, la DDTM remercie les présents pour les différents échanges et leur rappelle qu'ils disposeront d'un temps de réflexion jusqu'à fin avril pour faire remonter leurs remarques sur les éléments de la phase 1.

Le Directeur Départemental des Territoires et
de la Mer,



Didier GERARD

